



# Ordonnance du DFI réglant les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les pays tiers (OITE-PT-DFI)

## Modification du 20 mars 2019

---

*L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV),  
vu l'art. 111, al. 1, let. a et c, de l'ordonnance du 18 novembre 2015  
réglant les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et  
de produits animaux avec les pays tiers<sup>1</sup>,  
arrête:*

### I

L'annexe 1 de l'ordonnance du DFI du 18 novembre 2015 réglant les échanges  
d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les  
pays tiers<sup>2</sup> est modifiée conformément au texte ci-joint.

### II

La présente ordonnance entre en vigueur le 22 mars 2019<sup>3</sup>.

20 mars 2019

Office fédéral de la sécurité alimentaire  
et des affaires vétérinaires:

Hans Wyss

<sup>1</sup> RS 916.443.10

<sup>2</sup> RS 916.443.106

<sup>3</sup> Publication urgente du 21 mars 2019 au sens de l'art 7, al. 3, de la loi du 18 juin 2004  
sur les publications officielles (RS 170.512)

*Annexe 1*  
(art. 1)

## **Actes législatifs de l'UE relatifs aux conditions d'importation et de transit harmonisées**

*Ch. 13, 64 et 70*

Acte législatif de l'UE	Titre et date de publication du texte législatif et de l'acte modificateur
13. Règlement (CE) n° 999/2001	Règlement (CE) n° 999/2001 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2001 fixant des règles pour la prévention, le contrôle et l'éradication de certaines encéphalopathies spongiformes transmissibles, JO L 147 du 31.5.2001, p. 1; modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2019/319, JO L 61 du 28.2.2019, p. 1.
64. Règlement (UE) n° 142/2011	Règlement (UE) n° 142/2011 de la Commission du 25 février 2011 portant application du règlement (CE) n 1069/2009 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux et produits dérivés non destinés à la consommation humaine et portant application de la directive 97/78/CE du Conseil en ce qui concerne certains échantillons et articles exemptés des contrôles vétérinaires effectués aux frontières en vertu de cette directive, JO L 54 du 26.2.2011, p. 1; modifié en dernier lieu par le règlement (UE) 2019/319, JO L 61 du 28.2.2019, p. 1.
70. Règlement d'exécution (UE) n° 577/2013	Règlement d'exécution (UE) n° 577/2013 de la Commission du 28 juin 2013 concernant les modèles de documents d'identification relatifs aux mouvements non commerciaux de chiens, de chats et de furets, l'établissement de listes de territoires et de pays tiers ainsi que les exigences en matière de format, de présentation et de langues applicables aux déclarations attestant la conformité à certaines conditions prévues par le règlement (UE) n° 576/2013 du Parlement européen et du Conseil, JO L 178 du 28.6.2013, p. 109; modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2016/561, JO L 96 du 12.4.2016, p. 26.